

# Hériter sans se déchirer

## L'héritage constitue souvent un tournant délicat, susceptible de mettre à mal les liens au sein de la fratrie. D'où l'intérêt d'anticiper.

« **U**ne succession constitue un moment de vérité. Avec parfois des zones d'ombre », témoigne Stéphanie Gaillard, notaire à Paris. Dans l'actualité récente, le déchirement du « clan Hallyday » en est une retentissante illustration. L'image de la famille unie dans le chagrin a été vite balayée par les disputes, les règlements de comptes. Les deux premiers enfants du chanteur ont découvert qu'ils étaient absents du testament. Or la législation française proscrit la spoliation. Lorsque des enfants sont nés d'une union précédente, le conjoint survivant reçoit le quart de la succession en pleine propriété, les trois quarts restants sont partagés entre tous les enfants à parts égales. Ce n'est pas le cas en Californie, lieu de résidence du chanteur, où l'on peut déshériter quiconque, y compris ses enfants.

Selon la sociologue Anne Gotman, dans une succession, la logique n'est pas seulement économique mais aussi familiale. « *Il existe une valeur symbolique de l'héritage, quelle que soit la valeur du patrimoine. On n'hérite pas seulement d'un bien. À travers la part que l'on reçoit, c'est la place dans la famille qui se joue* », explicite-t-elle. Pour David et Laura, indépendamment des sommes en jeu, ne pas figurer parmi les héritiers de leur père, c'est comme s'ils n'étaient plus ses enfants, comme s'ils n'avaient pas de place dans la famille. Lors d'un héritage, dans un foyer recomposé, « *chaque enfant a besoin d'être reconnu dans sa propre lignée* », confirme la psychothérapeute et philosophe Nicole Prieur. « *L'héritage inscrit l'enfant dans sa filiation biologique et la matérialise.* »

L'héritage constitue donc toujours une étape délicate. « *Il suppose l'acceptation de la mort des parents, la fin d'une époque familiale, la perte de sa propre enfance* », indique la spécialiste. Au moment de l'héritage, la vulnérabilité du lien fraternel se révèle, elle aussi. Entre frères et sœurs, on n'en finit pas de « compter » : mécontentement, frustration, souffrance, sentiment d'injustice... tout est gravé depuis l'enfance, dans une « *calculatrice inconsciente* ». « *Quand la loi parentale n'est plus là pour incarner le surmoi, permettant aux frères et sœurs de*

*s'entendre malgré les désaccords, toutes les insatisfactions remontent à la surface. Avec, en sourdine, une possible logique de règlement de comptes* », prévient Nicole Prieur.

Les biens légués sont chargés d'une valeur symbolique et affective. Les enfants y projettent leurs propres interprétations. Ainsi, un frère ou une sœur peuvent se disputer pour deux vases identiques, l'un qui était au chevet de leur parent, l'autre enfermé dans un placard. Mais aux yeux des héritiers, ces objets ne sont pas porteurs du même message...

Dès le premier rendez-vous à l'étude, Stéphanie Gaillard « sent » si la succession va bien se passer. Parmi les indicateurs : la manière dont la fratrie se comporte, la fluidité de l'information, la confiance entre ses membres. Parfois, l'enfant qui vivait le plus près du parent tend à garder pour lui les informations. « *Cela risque fort, alors, de dérapier* », prédit la notaire, qui prend soin d'informer chacun de façon égale et de rester neutre. Les conjoints sont priés de rester en dehors de ces réunions, pour ne pas compliquer les relations fraternelles. Quand un dossier piétine, Stéphanie Gaillard s'efforce d'amener chacun, par la médiation, à faire des concessions. En cas de blocage, la succession peut être portée au tribunal de grande instance par l'intermédiaire d'un avocat.

« *On n'hérite pas seulement d'un bien. À travers la part que l'on reçoit, c'est la place dans la famille qui se joue.* »

Quel qu'il soit, l'héritage fait resurgir le passé. Et il projette dans le futur. Va-t-on garder ou vendre la maison ? Que faire des économies des parents ? Ces projections peuvent opposer les membres de la fratrie. Pour certains, l'héritage sera facteur de continuité d'une lignée. Pour d'autres, il doit maintenir la fratrie unie. Pour d'autres enfin, il doit aider les nouvelles générations à s'installer. Ces différentes représentations risquent de mettre à l'épreuve la cohésion familiale. Surtout si la succession n'a pas été évoquée du vivant des parents.

Il est parfois difficile d'envisager sa mort et de penser à sa propre



Quel qu'il soit, l'héritage fait resurgir le passé. Et il projette dans le futur. Morsa Images/Getty Images



## Hériter sans se déchirer

« L'héritage suppose l'acceptation de la mort des parents, la fin d'une époque familiale, la perte de sa propre enfance. »

●●● Suite de la page 13.

succession. Aujourd'hui, les couples sont confrontés à plusieurs choix. Ne rien prévoir et laisser derrière soi ; anticiper et financer son quatrième âge pour ne pas risquer de devenir dépendant de ses enfants ; préparer et distribuer le plus possible de son vivant, par des donations, des donations-partages, des dons manuels... Des démarches qui supposent un cheminement personnel. On s'interroge sur ses liens familiaux, on se préoccupe de la manière dont les enfants vont recevoir le don, on explique le sens de la transmission. « Une chose bien donnée a plus de chance d'être bien reçue », assure Nicole Prieur.

Selon la psychologue, la transparence entre parents et enfants relève de la responsabilité parentale. Préparer sa succession permet ainsi d'être au clair avec ses héritiers, de faire circuler la parole entre eux, d'atténuer les conflits. Une donation, moins chargée affectivement qu'un héritage, est davantage reçue comme un don ou une aide,

surtout si elle intervient tôt dans l'existence du donataire. Pour préserver l'entente familiale, les parents doivent veiller à donner la même information à tous, au même moment, et avoir le souci de l'égalité des parts.

Certes, la loi française garantit l'égalité au sein d'une même famille. Mais l'égalité ne suffit pas à donner le sentiment d'équité. « Un peu d'arithmétique, c'est bien, comme dans le partage d'un gâteau, mais cela ne marche pas toujours », reconnaît la philosophe Nathalie Sarthou-Lajus. En s'appuyant sur la parabole de l'enfant prodigue, la philosophe montre comment la réponse paternelle, « à chacun selon ses besoins », est une façon de prendre en compte le sentiment de rivalité fraternelle. Du côté des enfants, ajoute-t-elle, « il s'agit pour chacun de consentir à recevoir une part - la sienne - et de renoncer à celles des autres ». Enfin, pour préserver les liens fraternels, il faut le décider, le vouloir à plusieurs, insiste Nicole Prieur. Et, parfois, admet-elle, « accepter de perdre pour gagner ».

**France Lebreton**



Dès le premier rendez-vous à l'étude, le notaire « sent » si la succession va bien se passer. T. Barwick/Getty Images

## repères

## L'héritage en chiffres

**L'âge moyen** auquel on hérite ne cesse de reculer. Il est aujourd'hui de 50 ans, il sera de 58 ans en 2050.

**90 % des successions** se font hors testament.

**L'héritage moyen** pour le conjoint survivant est de 26 000 € et de 34 000 € pour un enfant.

**66 % des héritages** ne dépassent pas les 30 000 €.

**Pour plus de quatre donations sur cinq, les donateurs sont les parents ; 9 % d'entre elles proviennent des grands-parents.**

**Plus de 80 % des ménages** ayant fait une donation étaient à la retraite.

**50 % des donateurs** sont âgés de 62 ans et plus.

**La proportion de parents** ayant fait une donation à leurs enfants augmente : 9 % en 1992, 13 % en 2004, 15 % en 2010.

## témoignages

## Les familles s'organisent pour rester unies

« La maison, le symbole de l'unité »

**Marie, 39 ans, dernière d'une fratrie de trois enfants**

« Nos parents nous ont transmis leur résidence secondaire en donation-partage. Certains la fréquentent beaucoup, d'autres moins. Ce qui ne traduit pas un moindre attachement. Du vivant de notre père, l'aîné avait mis au point un tableau numérique pour noter les souhaits d'occupation. Après sa mort, notre frère a ouvert un compte bancaire en indivision, alimenté à parts égales, pour financer l'entretien de la maison. Chaque année, nous nous y réunissons un week-end pour envisager les travaux nécessaires. La réunion se prolonge autour d'un bon repas. Ensuite, on ouvre la boîte à photos, on bricole, on trie... Cette gestion rigoureuse nous a permis de continuer à faire vivre cette

maison où une partie des petits-enfants aime se retrouver. Malgré nos différences, nous essayons de bien nous entendre sur le devenir de ce bien. Par respect pour nos parents, pour être à la hauteur de l'éducation reçue, nous faisons de notre mieux pour rester unis. Cette maison en est le symbole. »

« La transmission morale et spirituelle »

**Françoise, 69 ans, trois enfants**

« J'ai été marquée, enfant, par la succession de ma grand-mère. Parmi ses 16 enfants, cinq d'entre eux - dont ma mère - ont abandonné, pour un franc symbolique, leur part d'héritage sur la maison familiale afin que celle-ci ne soit pas vendue. Dans son testament, elle avait écrit ces mots : "Soyez bons les uns pour les autres. La bonté comporte l'indulgence, l'oubli de soi, le pardon et, parfois

même, l'oubli de ses droits." Ma grand-mère donnait la clé pour être en paix intérieure avec soi-même et avec les autres. Lorsque j'ai hérité de ma tante, j'ai effectué une donation-partage qui a permis à mes deux aînés de financer leur logement. Le troisième, plus jeune, a placé cet argent. Cela étant, pour moi, donner à ses enfants n'est pas une obligation. Je souhaite simplement les aider au maximum. Et je garde une part, afin de ne pas peser un jour sur eux. Le plus important, à mes yeux, reste la transmission morale et spirituelle. »

« Des conflits mais jamais de blocages »

**François, 55 ans, deuxième d'une fratrie de quatre enfants**

« Ma mère possédait une ferme au sein d'une propriété qui appartient à la famille depuis cinq générations. À sa mort, nous avons

hérité en indivision de cette maison où nous passions toutes les vacances. Notre père s'est occupé de la gestion jusqu'à son décès. Le maintien des biens en commun n'a jamais été remis en question. Tout s'est bien passé entre nous, même si nous avons gommé certaines difficultés. Chacun a exprimé ses points de vue, chacun a fait l'effort d'accepter ce qu'il n'aurait jamais accepté au départ. Cette maison est une préoccupation familiale commune, même si nous y sommes attachés de façon différente. Trois d'entre nous ne s'endetteraient pas pour elle mais nous ménageons celui pour qui elle représente un trésor. Aucun n'a voulu s'en séparer. Nous avons jusqu'ici toujours su trouver un terrain d'entente. Il y a eu des conflits mais jamais de blocages. Le maintien des biens concourt au maintien de la fratrie. Même si, pour mon père, la maison importait moins que la bonne entente entre ses enfants. »

**Recueilli par France Lebreton**



Prochain dossier :

Les mariages arrangés en Inde

Préparer sa succession n'est pas une obligation. Mais il importe de dire les choses clairement pour éviter tout malentendu.

## entretien

# « Parler en toute transparence »

**Pierre Dauplain**  
Notaire et auteur (1)

### Quelles sont les grandes évolutions en matière d'héritage ?

**Pierre Dauplain :** Beaucoup d'évolutions sont intervenues en un demi-siècle. Ainsi, la loi de 1972 établit l'égalité entre les enfants légitimes et les enfants naturels, laissant subsister une différence pour les enfants adultérins.

Plus tard, en 2001, la loi pose le principe de l'égalité des droits successoraux entre tous les enfants. Ce texte réforme aussi les droits du conjoint survivant, qui était jusque-là le parent pauvre de la succession. Mieux protégé, il ne risque plus d'être mis à la porte du domicile conjugal par les enfants, puisqu'il bénéficie d'un droit viager au logement.

### Les successions sont-elles fréquemment marquées par des conflits ?

**P. D. :** Les successions, dans leur majorité, se règlent de façon apaisée. Il est rare qu'une famille unie du vivant des parents vienne se disputer devant le notaire. Lorsque il y a conflit, il faut parfois remonter loin dans le passé pour en trouver l'origine. S'il est impossible pour les héritiers de se mettre d'accord, le notaire peut les orienter vers un médiateur. Quand tout est bloqué, l'affaire peut être portée devant le tribunal.

### Comment les parents peuvent-ils contribuer à maintenir la bonne entente familiale ?

**P. D. :** L'éducation, l'ambiance à la maison, le souci de ne pas marquer de préférence au quotidien sont les éléments essentiels d'un bon climat familial, dans la durée. Pour le reste, préparer sa succession n'est jamais une obligation. Il n'existe pas de recette miracle. Tout dépend de ce que l'on souhaite, de la composition de la fa-

mille et de la nature des biens que l'on possède.

Certains décident de laisser leur progéniture se débrouiller après leur mort. Ce qui ne les empêche pas de faire de leur vivant des donations simples (2). D'autres souhaitent éviter à leurs enfants le soin de partager et font une donation-partage. Cet acte signé par tous, dans un esprit de pacte familial, a le mérite de figer la répartition, sans qu'il soit possible de revenir un jour dessus.

Si on a deux enfants, et que l'un a besoin d'être aidé financièrement, mieux vaut donner aux deux, en même temps, le même montant, en réalisant une donation-partage de sommes d'argent. Si on n'a pas la possibilité d'aider les deux, alors il faut en parler, dire les choses en toute transparence. La donation-partage transgénérationnelle, quant à elle, permet aux grands-parents de transmettre directement à leurs petits-enfants. Cet acte peut aider à maintenir une bonne ambiance familiale sur plusieurs générations.

### La tâche est-elle plus compliquée au sein d'une famille recomposée ?

**P. D. :** Oui, souvent. En cas de seconde union, le nouveau couple a intérêt à choisir un régime matrimonial de séparation de biens. Ce régime simplifiera la donne au premier décès. Dans certains foyers recomposés, le beau-parent peut vouloir faire hériter son beau-fils ou sa belle-fille. Il peut alors demander à adopter en la forme simple cet enfant, à condition toutefois que le beau-parent soit marié avec le père ou la mère de cet enfant.

Recueilli par France Lebreton

(1) Cinquante ans de mariage, de Pierre Dauplain, Éd. L'Harmattan, 16,50 €.

(2) Ce qui a été donné (bien immobilier, parts de société, etc.) sera réévalué au moment de la succession, dans le cadre du partage.

## pistes

### Livres

**La Famille, l'argent, l'amour. Les enjeux psychologiques des questions matérielles,** de Nicole et Bernard Prieur, Éd. Albin Michel, 17,50 €.

**Léguer, hériter, sous la direction de François Dubet,** Éd. La Découverte, 17 €.



**Le Geste de transmettre,** de Nathalie Sarthou-Lajus, Éd. Bayard, 14,90 €.

**Hériter sans se déchirer. Les enjeux affectifs de la transmission,** de Ginette Lespine et Isabelle Gravillon, Éd. Albin Michel, 14,90 €.

**L'Héritage,** d'Anne Gotman, Éd. PUF, 9 €.

**Guide pratique: Hors-série Droits. Héritage et succession, 2018, Notre Temps,** 5,95 €. [www.notretemps.com](http://www.notretemps.com)

### Littérature

**Le Père Goriot,** de Balzac, Éd. Le Livre de poche. **Le père Goriot est en adoration devant ses filles qui en profitent pour dilapider sa fortune. Il meurt dans la solitude et le dénuement. Ce drame montre en quoi il est risqué de tout donner, trop tôt, à ses héritiers.**

**L'Héritage,** de Maupassant, Éd. Librio. **Un fonctionnaire donne sa fille en mariage à un collègue, espérant recevoir une partie de l'héritage d'une tante fortunée. Mais, à sa mort, le testament révèle que l'argent sera versé à l'enfant du couple. Le bébé tardant à venir, l'épouse recourt aux services d'un collègue de son mari. Un héritage obtenu au prix de la compromission.**

### Films DVD

**L'Heure d'été,** d'Olivier Assayas. **À la mort de leur mère, frères et sœur se réunissent dans la maison familiale.**

## #AirDuTemps.

A la faveur de la Coupe du monde, les enfants ont sorti leur panoplie de supporter.

# Avec leur maillot, ils rêvent d'être grands



De jeunes supporters venus assister à l'entraînement des Bleus sur leur terrain de Clairefontaine-en-Yvelines, le 6 juin. G. Julien/AFP

La vidéo est devenue virale sur Internet. On y voit Antoine Griezmann, âgé de 6 ou 8 ans, demander un autographe aux champions du monde de 1998. Sur ses épaules, le maillot de l'équipe de France, taille enfant. Depuis plusieurs jours, le fameux t-shirt – frappé désormais de son nom à lui – est sur les épaules de nombreux petits, dans les cours d'école et les aires de jeu.

À l'occasion de la Coupe du monde, en effet, les petits comme les grands ont sorti leur panoplie de supporter. Et le maillot de foot en est la pièce de choix. « Quand des parents offrent le maillot de leur club préféré, ils transmettent souvent une part de l'histoire familiale, de ses racines », explique le sociologue Patrick Mignon. Telle famille s'inscrit dans la lignée des fans du FC Nantes ou des Verts et les petits sont associés à l'âge d'or de ces clubs même s'ils ne l'ont pas connu eux-mêmes. Les maillots de l'équipe de France en revanche seraient davantage le produit « de l'extrême médiatisation de certains joueurs », reprend le sociologue.

« Le joueur de foot est un peu le héros moderne », confirme le psychanalyste Patrick Ben Soussan. Selon lui, les petits aiment le foot parce qu'ils y voient tout d'abord un jeu mais aussi une allégorie de la vie. Le

joueur serait un Hercule des temps modernes. « Le match de foot relève du parcours initiatique, poursuit



football  
Russie 2018

Patrick Ben Soussan. Il raconte l'histoire d'un joueur qui part d'un point donné avec son ballon, puis traverse des obstacles, sans pouvoir tomber, jusqu'à inscrire son but. » Très jeunes, les enfants seraient donc fascinés par ce qu'ils perçoivent comme « relevant de l'exploit de très haut niveau, de la victoire, d'une large médiatisation ».

### À notre avis

En vivant avec émotion les triomphes et déboires de son joueur préféré, l'enfant grandit. À condition néanmoins de lui rappeler que le respect de l'adversaire n'est pas un vain mot.

Par ailleurs, on peut regretter le prix de ces maillots, qui n'est pas anodin (une centaine d'euros), surtout pour les familles les plus modestes. Dans une récente étude pour la Fondation pour l'innovation politique sur la pauvreté des enfants, le sociologue Julien Damon n'hésitait pas à qualifier ce coût de « problème grave, particulièrement préoccupant dans les cours d'école » et appelait à trouver des solutions « pour en limiter le prix ». Afin que personne ne soit exclu de cette grande fête populaire qu'est la Coupe du monde.

Emmanuelle Lucas